

### **CONSEIL MUNICIPAL**

VENDREDI 21 DECEMBRE 2018

Désignation du secrétaire de séance

► Approbation du compte rendu de la séance du 23 Novembre 2018 ♣

### PRÉSENTATION DES DÉCISIONS DU MAIRE

### **POPULATION**

- 2018 : Concessions funéraires délivrées aux familles dans les cimetières de Miribel 🕮
  - ✓ Respect des obligations légales d'information du conseil municipal
  - ✓ Bonne gestion des obligations funéraires
- 2018 : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local au Club nautique des îles
  - ✓ Soutien de la ville aux associations miribelanes



# DÉLIBÉRATIONS

VENDREDI 21 DECEMBRE 2018



### CONVENTION ENTRE LA CCMP ET MIRIBEL RELATIVE A LA FOURRIERE AUTOMOBILE

- Mise en œuvre de la compétence fourrière automobile sur le territoire
- Permettre l'évacuation des véhicules en stationnement abusif ou dangereux
- Permettre la sécurisation des manifestations locales

#### → Délibérer :

- Approbation de la convention
- Habilitation de Mme le maire à signer la convention



#### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

- Répondre aux besoins de la collectivité
- Accompagner la carrière des agents après avis favorable du Comité Technique
  - ✓ Évolution d'1 poste au Service Urbanisme
  - ✓ Évolution de 3 postes au Service Scolaire
  - ✓ Évolution d'1 poste au Service Petite Enfance
  - ✓ Évolution de 2 postes au Service CTM



#### → Délibérer :

- o Approbation de la proposition de modification du tableau
- Habilitation de Mme le Maire à déclarer vacants les postes et à procéder aux recrutements



### CONVENTION DE SERVITUDE CONSENTIE A ENEDIS – 699 ROUTE DE STRASBOURG

- Officialiser le raccordement en électricité des nouveaux commerces des Echets (Halle couverte)
  - ✓ Travaux de raccordement réalisés par ENEDIS





#### → Délibérer :

- Approbation de la convention
- o Habilitation de Mme le maire à signer la convention



Rapporteur : Mme DRAI

## EXTENSION DE L'UTILISATION DES CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) POUR LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

- □ Étendre le mode de paiement pratiqué à la petite enfance à l'accueil périscolaire
  - ✓ Mise en cohérence des moyens de paiements pour les familles



#### → Délibérer :

- o Décision d'extension de l'utilisation des CESU au service d'accueil périscolaire
- Habilitation de Mme le maire à signer tous les documents liés



### **OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT**

- □ Permettre la réalisation d'investissements entre janvier et mars 2019 à hauteur de 25% des crédits 2018
- □ Permettre la réalisation de travaux sur l'entièreté de l'année

Chapitre/Comptes	Montants
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	80 400 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	28 000 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	205 100 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 498 900 €
TOTAL OUVERTURE DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 812 400 €



#### → Délibérer :

- Approbation de l'engagement, de la liquidation et du mandatement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 les dépenses d'investissement
- o Approbation de l'ouverture des crédits au 1er janvier 2019



### **DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL**

□ Harmonisation des façades extérieures des futurs commerces du centre ville

✓ Dépassement du budget pour un montant 70 000 € suite à relance du

Lot Menuiserie



#### → Délibérer :

o Approbation de la décision modificative du budget communal



#### ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES IRRECOUVRABLES

- Respect d'une obligation légale de bonne gestion en lien avec la trésorerie
  - √ 32 créances admises en non-valeur
  - ✓ Montant Total : 2 806 € sur 8 ans



#### → Délibérer :

- Approbation de l'état des titres de recette non recouvrables
- Admission de ces titres en non-valeur



## CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA)

- □ Veiller à la protection des animaux errants
- Assurer la salubrité et la sécurité publique sur le territoire
  - ✓ Respect d'une obligation légale
  - ✓ Montant de la participation : 4 357 €



#### → Délibérer :

- Approbation de la convention
- Habilitation de Mme le maire à signer la convention



## CONVENTION AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA) POUR LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS

- Maitriser la population de chats errants sur le territoire
- Favoriser la bientraitance des animaux sur le territoire
- Reconduite d'une action forte menée en 2018
  - ✓ Limiter la prolifération
  - ✓ Objectif 2019 : 70 chats

#### → Délibérer :

- Approbation de la convention
- Habilitation de Mme le maire à signer la convention



### **BILAN STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS 2018**

- Collaboration entre des bénévoles Miribelans et des agents de la Police Municipale
- 50 Chats ont pu être stérilisés et remis dans leur milieu naturel (23 mâles et 27 femelles)
- □ Participation SPA à hauteur de 35 € par mâle et de 50 à 70 € par femelle
- 4 secteurs concernés
  - ✓ Les Ormes
  - ✓ Four à chaux
  - ✓ Le Trève
  - ✓ Les Célestins





### PRESENTATION DU RAPPORT 2017 DU DELEGATAIRE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

□ Suivi des activités du délégataire du service public de l'assainissement de Miribel



#### → Délibérer :

Prend acte de ce rapport d'activité







## CLOTURE DE SÉANCE

PROCHAINE SEANCE: VENDREDI 25 JANVIER 2019